Références bibliographiques

- *AEFNB (2015). Mémoire présenté par l'AEFNB au gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la révision stratégique des programmes, L'éducation : clé de notre épanouissement collectif. Récupéré sur le site Web: http://www.aefnb.ca/sites/default/files/AEFNB-Memoire-FR.pdf.*
- *Arsenault Cameron c. Île-du-Prince-Édouard. (2000). CSC 1, [2000] 1 RCS 3.*
- *Bisson, R. et associé.e.s. (2013). Effets des investissements en petite enfance sur la vitalité économique des communautés francophones. Méta-analyse préparée pour la Commission nationale des parents francophones.*
- *Campbell, D. (2014). Expert-conseil en économie – Jupia Consultants inc. Entrevue diffusée sur Ici Radio-Canada, 8 septembre 2014.*
- *Charte des droits et libertés de la personne. (2008). RLRQ c C-12. Récupéré sur le site Web: http://www.canlii.org/fr/qc/legis/lois/rlrq-c-c-12/derniere/rlrq-c-c-12.html*
- *Coghlan, V. et Thériault, J.Y. (2002). L'apprentissage du français en milieu minoritaire, une revue documentaire. Ottawa: Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités.*
- *Collette, L., Cormier, M. et Rousselle, S. (2010). Rapport du panel d'expert sur le financement de l'école francophone au Nouveau-Brunswick. Revue de la common law en français, 12.*
- *Commission sur l'école francophone (2009). L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick: une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle (Rapport du président de la Commission).*
- *Gilbert, A. (2003). La petite enfance: porte d'entrée à l'école de langue française. Une vision nationale. CIRCEM: Université d'Ottawa.*
- *Gouvernement de l'Alberta. (2011). Pourquoi le développement de la petite enfance est-il important? Fiche d'info – ECMap. Récupéré du site Web: https://education.alberta.ca/media/6414813/pourquoi%20le%20d%C3%A9veloppement%20de%20la%20petite%20enfance%20est-il%20important.pdf*
- *Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2009).Travailler ensemble à l'alphabétisation adultes: Stratégie d'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick – soyez de la partie. Récupéré du site Web: http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petlepft/PDF/Literacy/Alphabetisationdesadultes_web_Fr.pdf*
- *Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2014a). Communiqué de presse - Dévoilement d'une politique d'aménagement linguistique et culturel en éducation. Récupéré sur le site Web: http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2014.05.0524.html*
- *Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2014b). Politique d'aménagement linguistique et culturel. Un projet de société pour l'éducation en langue française. Fredericton: MÉDPE.*
- *Landry, R. (2003). Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale. Moncton: Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/ Commission nationale des parents francophones.*
- *Landry, R. Allard, R. (1990). Contacts des langues et développement bilingue: un modèle macroscopique. Revue canadienne des langues vivantes/Canadian Modern Language Review, 46(3).*
- *Landry, R. et Allard, R. (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures: le rôle de la francité familioscolaire. Revue des sciences de l'éducation, 23.*
- *Landry, Rodrigue et Rousselle, S. (2003). Éducation et droits collectif: au-delà de l'article 23 de la Charte. Moncton: Éditions de la Francophonie.*
- *Landry, R., Allard, R., Deveau, K. et Bourgeois, N. (2005). Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire: un modèle conceptuel. Francophonies d'Amérique, 20.*
- *McCain, M. N. et Mustard, J. F. (1999). The early years study: Reversing the real brain drain. Toronto: Children's Secretariat.*
- *McCain, M. G., Mustard, J. F. et McCuaig,K. (2011). Le point sur la petite enfance 3. Prendre des décisions. Agir. Toronto: Margaret & Wallace McCain Family Foundation.*
- *OCDE. (2014) Regards sur l'éducation 2014. Les indicateurs de l'OCDE. Récupéré du site Web: http://ww.oecd.org/edu/Regards-sur-l'education-2014.pdf*
- *Statistics Canada. (2008-2009). National Longitudinal Survey of Children and Youth. Cycle 8. Récupéré du site Web: http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/4450_D2_T9_V4-eng.pdf*

APPUI ET PROMOTION DES PRIORITÉS DU SECTEUR ÉDUCATION

PETITE ENFANCE

Énoncés:

- « Selon des estimations, chaque dollar investi dans la petite enfance permet d'économiser trois dollars en dépenses pour les enfants d'âge scolaire et huit dollars en éducation pour les adultes » *(Gouvernement de l'Alberta, 2011: 2);*
- « La société bénéficie des retombées positives futures associées à l'épanouissement des enfants dès leur petite enfance, à la productivité économique et à la réduction des dépenses sociales » *(Bisson et associé.e.s, 2013: 5);*
- En général, il existe un consensus pour affirmer que la vitalité des écoles francophone se joue au préscolaire. La petite enfance est la porte d'entrée à l'école de langue française. Les services à la petite enfance sont devenus un lieu obligé du développement institutionnel de la francophonie canadienne *(Gilbert, 2003);*
- Considérant « qu'environ 20 % des enfants admissibles à l'école francophone n'y sont pas inscrits » *(Collette, Cormier et Rousselle, 2010: 371)*, il est important de souligner que les chances de choisir l'école française sont plus grandes si l'enfant a accès à un service de garde éducatif en français de qualité *(Landry et Allard, 1997; Coghlan et Thériault, 2002);*
- Dans le domaine de la petite enfance, les parents doivent choisir la langue de scolarisation pour les services de garde éducatifs et pour l'école. Ces choix sont souvent influencés par la disponibilité des services de qualité en français. En outre, le degré de francité familiale exercera une influence substantielle sur ces choix, qui jouent un rôle prépondérant pour la vitalité ethnolinguistique des communautés acadiennes et francophones *(Landry et Allard, 1990; Landry, 2003);*
- Des services éducatifs de qualité en français peuvent également contribuer au développement de l'identité des enfants issus de couples exogames grandissant souvent dans des milieux anglodominants et favoriser des comportements langagiers susceptibles de concourir à l'essor de la communauté minoritaire *(Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014b; Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005).* De là l'importance d'avoir accès à des services de garde en français de qualité;
- Les obstacles à l'accès aux services de garde éducatifs sont souvent la pénurie de services dans certaines régions *(Commission sur l'école francophone, 2009)* et un revenu familial trop bas pour payer les services. Les données de plusieurs études confirment que le revenu est un facteur déterminant, car moins la famille a un revenu élevé, moins il y a de chances que les enfants fréquentent un service de garde *(Statistics Canada, 2008-2009, dans McCain, Mustard, et McCuaig, 2011: 13);*
- En fait, les politiques publiques peuvent jouer un grand rôle pour accroitre l'accès aux services et l'épanouissement des enfants et des communautés. Dans le cadre d'une politique familiale, on peut retrouver des politiques et des énoncés portant sur la petite enfance, l'éducation et les familles. Les résultats de certaines recherches incitent à croire que les politiques publiques les plus efficaces sont celles qui considèrent le développement global de l'enfant *(McCain et Mustard, 1999; Landry et Rousselle, 2003);*
- D'ailleurs, la PALC souligne qu'« une meilleure connaissance de ce développement permet le recours, selon le besoin, à des pratiques éducatives, des services et des soins apportés aux enfants. Ceci conduit également à une offre soutenue de services d'appui aux parents ainsi qu'une meilleure implication de la communauté dans son ensemble. De plus, dans un contexte francophone minoritaire, une telle politique doit porter une attention particulière à la transmission de la langue et de l'appropriation de la culture d'expression française » *(p. 102).*

ALPHABÉTISATION

Énoncés:

- En créant une commission, il nous est possible de concerter les efforts des parties prenantes, y compris le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, afin de trouver des solutions et des stratégies gagnantes favorisant l'amélioration du taux de littératie, l'insertion des employés, l'augmentation du PIB et la réduction de dettes. Un plus haut taux d'alphabétisation aura des retombées positives en milieu scolaire, familial, communautaire et professionnel;
- « L'alphabétisation a une incidence sur la vie des gens. Les capacités de lecture et d'écriture d'une personne lui permettent de réaliser son plein potentiel, d'atteindre ses buts et de profiter des possibilités qui se présentent. La prospérité des gens entraîne celle de leur famille, de leur collectivité et de leur employeur » *(Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2009);*
- Améliorez le taux de littératie de 10 % et le PIB augmente de 15 %. C'est important pour le Nouveau-Brunswick, ça nous permettrait de réduire ou d'éliminer le déficit » *(Campbell, 2014);*
- La littérature scientifique nous indique que le niveau d'alphabétisme des parents a un impact considérable sur la présence d'activités d'apprentissage et des pratiques de littératie dans la famille;
- L'alphabétisation a une influence positive sur la vie des gens dans leurs divers contextes de vie: famille, travail et communauté. *(CODACNB, stratégies d'alphabétisation);*
- L'augmentation de l'alphabétisation entraîne une réduction de la pauvreté et améliore la santé et le bien-être des particuliers, des familles et de la collectivité;
- Les adultes qui sont en âge de travailler dans la province, mais qui ne sont pas suffisamment alphabétisés, ne peuvent profiter pleinement des possibilités d'emploi qui s'offrent à eux et ne pourront le faire plus tard.

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ET CULTUREL

Énoncés:

- Les retombées économiques, culturelles et linguistiques de la PALC, élaborée par et pour la communauté francophone, se feront sentir dans toutes les sphères de la société et seront bénéfiques pour l'ensemble de la province. La PALC représente un modèle à suivre à l'échelle nationale et internationale;
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick juge que cette politique « se veut un outil qui permettra au système éducatif acadien et francophone de réaliser sa double mission, soit de favoriser la réussite éducative et la construction identitaire de chaque apprenant. Elle permettra à tous les acteurs du système éducatif d'orienter et de mieux cibler leurs actions » *(Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014a);*
- « Les retombées de la PALC seront d'autant plus significatives si celle-ci s'inscrit dans la continuité historique et juridique et s'enracine dans le terreau fertile de la pluralité ainsi que de la mouvance de la communauté acadienne, francophone et francophile actuelle » *(Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014b: 36);*
- « Le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick [...] veille notamment à se doter des ressources qui tiennent compte de ses besoins particuliers » *(Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014b: 44).*
- « En adoptant la PALC, le gouvernement du Nouveau-Brunswick réaffirme son engagement envers la communauté acadienne et francophone de contribuer à sa pérennité ainsi qu'à son épanouissement. Il se joint donc à la communauté acadienne et francophone pour réaliser, de pair, ce projet de société. Il croit que le succès de cette politique repose sur la force et le dynamisme des partenariats multisectoriels, et ce, à tous les paliers du système éducation (local, régional, provincial) » *(Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014b: 44).*

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE FRANCOPHONE

Énoncés:

- Les communautés francophones ont accordé 3 ans au gouvernement pour mettre en œuvre l'enveloppe égalitaire et pour amorcer le prélèvement sur le fonds consolidé de la province des sommes récurrentes requises pour réaliser l'égalité réelle en éducation. Malgré les besoins urgents et identifiés à maintes reprises, plusieurs années se sont déjà écoulées depuis le dépôt du rapport en 2012 et des résultats concluants se font toujours attendre;
- L'investissement en éducation et en petite enfance permet de relancer l'économie de la province et d'atteindre l'égalité réelle
- « Cela a toujours été très clair pour moi que c'est un investissement quand on met de l'argent dans l'éducation. C'est pour moi une notion très importante » *(Serge Rousselle dans L'Acadie Nouvelle, 8 octobre 2014).*
- Selon la plateforme électorale présentée par le Parti libéral dans le cadre des plus récentes élections provinciales, il était pourtant clair que « le premier ministre Brian Gallant, dès son entrée en politique, a souligné l'importance d'investir dans l'éducation de la jeunesse si le Nouveau-Brunswick espère retrouver le chemin de la prospérité *(AEFNB, 2015);*
- Le gouvernement a des obligations constitutionnelles à respecter, peu importe sa situation budgétaire. Rappelons-nous le caractère réparateur sous-jacent à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, selon lequel « il faut clairement tenir compte de l'importance de la langue et de la culture dans le domaine de l'enseignement ainsi que de l'importance des écoles de la minorité linguistique officielle pour le développement de la communauté de langue officielle lorsque l'on examine les mesures prises par le gouvernement » *(Arsenault Cameron c. Île-du-Prince-Édouard, 2000).*
- En outre, l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés stipule clairement que « la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont [...] notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes [...] nécessaires à leur protection et à leur promotion ». Pour y arriver, un financement adéquat et équitable est nécessaire, et urgent.

RÉVISION DE LA LOI SUR L'ÉDUCATION

Énoncés:

- « L'égalité réelle requiert des mesures asymétriques. Ce défi exige un changement de culture important au sein de l'administration publique provinciale, notamment dans sa façon d'aborder la question acadienne et francophone au N.-B... dans le domaine de l'éducation, entre autres, toute action gouvernementale doit tenir compte des réalités sociales, culturelles et linguistiques propres à la communauté acadienne et francophone » *(Commission sur l'école francophone, 2009: 29);*
- « L'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés confère à la minorité francophone le droit à une éducation en français et à la gestion de ses écoles. Le partenariat et la collaboration entre le ministère de l'Éducation, les conseils d'éducation de district, les parents, les enseignants, les élèves et les communautés constituent la clef de la réussite scolaire et identitaire de la jeunesse acadienne et francophone » *(Commission sur l'école francophone, 2009: 6).*

ACCÈS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Énoncés:

- « L'Éducation est un bon placement, non seulement pour les individus, mais également pour la société, dans la mesure où une importante population diplômée de l'enseignement tertiaire paie des recettes fiscales et des cotisations sociales plus élevées » *(OCDE, 2014).*